Image not found or type unknown

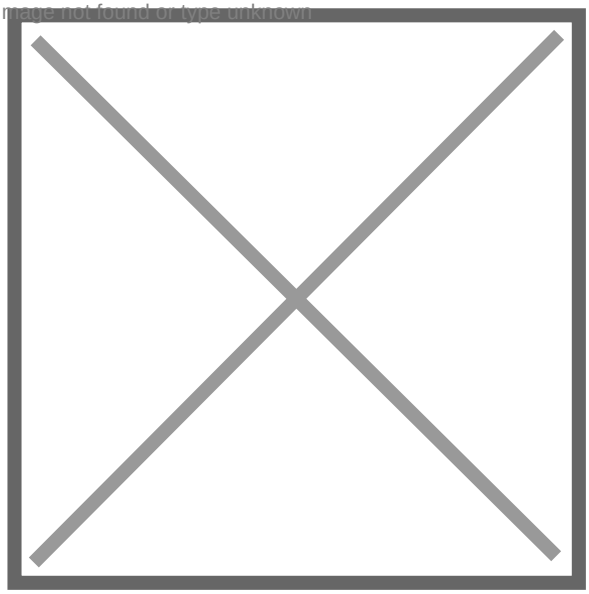

Rupture d'un cdd par l'employeur

Par **mosona**, le **21/04/2009** à **17:15**

Bonjour,

je suis victime d'un harcellement moral de la par de mon employeur,je travailler dans la société en tant que responsable de magasin le jour il a appris par ma collègue que j'étais enceinte ,résultat il me parler très mal son comportement a changer tout au tout dès que la fin du contrat cdd approcher il ma appris qu'il ne me garder pas ,ce que j'ai accepter mais il a déclarer au assedic que c moi qui ait voulut partir ,c'est faux que dois je faire pour faire valoir mes droit car les assedic ne veulent pas m'indemniser a cause de ce mensonge .l'employeur est til dans ces droit de mentir ou ai-je tort ?

Par **Visiteur**, le **21/04/2009** à **18:24**

bonsoir,

vous parlez dans votre titre de rupture de cdd !
ensuite vers la fin !

aviez vous un cdd ? de date à date ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés